

2008/163 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI AUPRES DU LABORATOIRE P4 FONDATION MERIEUX (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Créée par arrêté préfectoral du 3 janvier 2002, cette commission comprend un représentant de la Ville de Lyon et un représentant du Conseil du 7^e arrondissement.

Je vous propose la candidature suivante pour le représentant de la Ville de Lyon :

- Jean François ARRUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2002 ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein de la Commission Locale d'Information auprès du Laboratoire Haute Sécurité P4 Jean MERIEUX (Lyon 7^{ème}) :

- Jean François ARRUE.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB